

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°3009-15 du 23 kaada 1436 (8 septembre 2015) portant approbation du guide de bonnes pratiques sanitaires relatif au secteur du sel alimentaire.

(BO n°6410 du 05/11/2015, page 3875)

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME,

Vu le décret n°2-10-473 du 7 chaoual 1432 (6 septembre 2011) pris pour l'application de certaines dispositions de la loi n°28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, notamment son article 43,

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. - En application des dispositions de l'article 43 du décret susvisé n°2-10-473, le guide de bonnes pratiques sanitaires relatif au secteur du sel alimentaire, élaboré par l'Association Marocaine de la Production et de l'Industrie du Sel (AMPIS), est approuvé tel qu'il est annexé à l'original au présent arrêté.

ART. 2. - Les organisations professionnelles concernées doivent assurer une large diffusion du guide auprès de leurs adhérents.

ART. 3. - Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel.

**Rabat, le 23 kaada 1436 (8 septembre 2015)
Le Ministre de l'agriculture et de la pêche maritime, Aziz AKHANNOUCH**